Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023 Publié le 22/11/2023

ID: 037-213702251-20231120-DL\_2023\_058-DE

St Martin le Beau

#### MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-BEAU

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2023

Convocations envoyées le : 08 novembre 2023

Nombre de conseillers élus : 23 Nombre de conseillers en exercice : 23 Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de votants : 22

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE TREIZE NOVEMBRE A DIX-NEUF HEURES le Conseil municipal de la Commune de Saint-Martin-le-Beau légalement convoqué s'est réuni à la Mairie dans la salle du Conseil municipal, à Saint-Martin-le-Beau, sous la présidence de Monsieur Alain SCHNEL, Maire,

<u>Etalent présents</u>: Mesdames et Messieurs SCHNEL, BROCHARD, BRAULT, POIRIER, GIRAUDON, BERGER, DEMAISON, PEGARD, PILLEBOUE, BERMELL, AMATHIEU, GAGNARD, GAGNER, BUNET BOISAUBERT, UHART, DESCHAMP.

## Absents ayant donné pouvoir :

Mme Julie FILLEAU	à Mme Danielle BROCHARD
M. Gwendal MOULIN	à M. Jacques BRAULT
Mme Joëlle PINNEAU	à M. Alain SCHNEL
M. Denis GIRAUD	à M. Bernard GIRAUDON
Mme Mélanie PIGÉ	à Mme Christine POIRIER

Absents non représentés : Mme Angélique DELAHAYE

Président de séance : M. Alain SCHNEL

Secrétaire de séance : M. Bernard GIRAUDON

#### DELIBERATION 2023-058: DECISION MODIFICATIVE N°4-2023

Monsieur Jacques BRAULT, adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant

Suite au vote du budget primitif le 06 février dernier, et au vote des décisions modificatives n°1, 2 et 3, certaines lignes budgétaires doivent être ajustées :

### Dépenses d'investissement :

- Aiout de 2,000 € pour la plantation d'arbres au City stade (opération n°1020)
- Sur l'opération n°106, ajout de 110.000 € pour les travaux de réhabilitation de la mairie, et ajout de 30.000 € au titre de l'accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite (par virement de crédits depuis l'opération 1017)

# Recettes d'investissement :

- 100.000 € notifiés par le département d'Indre-et-Loire au titre du F2D 2023 pour le Pôle associatif
- 12.000 € de taxes d'aménagement reçues en plus par rapport aux prévisions.

Ces mouvements, équilibrés en section d'investissement, sont détaillés dans le document annexé à la présente délibération.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jacques BRAULT, adjoint au maire,

Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le (2/////013)
ID: 037-213702251-20231120-DL\_2023\_058-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (22 voix pour) :

ADOPTE les mouvements prévus dans la décision modificative n°4-2023 du budget principal,

Saint-Martin-le-Beau, le 20/11/2023 Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance Bernard GIRAUDON

Le Maire, président de la séance,

Alain SCHNEL

ACTE EXECUTOIRE

Transmis au représentant de l'Etat le

Reçu par le représentant de l'Etat le

Publié le

Délibération 2023-058 du 13/11/2023